



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MUNICIPAL DE NISSAN LEZ ENSERUNE

Projet pédagogique

Le projet pédagogique, élaboré en amont par le directeur et l'équipe d'animation, permet de définir et de planifier les objectifs, les actions et les moyens que l'on se donne pour les réaliser et ainsi aboutir au bon fonctionnement de la structure d'accueil.

1) Les objectifs éducatifs établis par la Mairie de Nissan lez Enserune :

- Répondre aux besoins exprimés par les familles
- Développer les actions sociales
- Permettre le bien-être, le confort, l'épanouissement de l'enfant
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Vivre en collectivité
- Respecter le rythme de vie de chaque enfant
- Permettre aux enfants de participer démocratiquement à l'organisation d'un groupe
- Proposer aux enfants de vivre une expérience de groupe constructive et enrichissante en leur proposant des séjours court à thème

2) Les moyens que l'on se donne :

- Développer l'autonomie chez l'enfant en l'initiant au rangement de ses affaires personnelles et du matériel pédagogique, permettre aux plus jeunes de manger sans l'aide d'un adulte et pour les plus grands de se servir et de servir les autres correctement.
- Organiser des sorties extérieures (Piscine, Parcs d'attractions, sortie en faveur d'action de prévention, de social...) ainsi que des séjours courts
- Mettre en place des activités en respectant le choix des enfants ainsi que la découverte.
- Elaborer un règlement intérieur en collaboration avec les enfants.
- Apprendre à respecter les autres, faire participer l'enfant à des activités de groupe dans le respect d'autrui.
- Organiser des rencontres et des projets intergénérationnels avec la maison de retraite de la commune et des activités inter centre**

3) L'équipe d'animation :

Elle est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe et de cinq à six animateurs. Pendant les périodes scolaires, une réunion est mise en place chaque deux semaines afin d'élaborer les projets d'animation et discuter des problèmes rencontrés.

Avant les vacances scolaires, une réunion est organisée afin d'établir le planning des activités et l'organisation des journées en A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Toutes ces réunions seront l'occasion de faire un bilan avec comme support le projet pédagogique.

4) Les parents :

Les parents doivent signaler les changements administratifs, alimentaires, médicaux...à l'équipe d'animation.

Ils pourront s'ils le souhaitent participer à la vie du centre en intervenant sur certaines activités et en intégrant le comité de pilotage composé d'élus, de l'équipe de direction et quelques animateurs, des parents d'élèves et d'enseignants (réunion trimestrielle avec les membres actifs).

5) Accueil et modalités de vie des enfants :

★ Organisation de l'accueil :

L'accueil est la première image que l'on renvoie aux parents, c'est pourquoi il restera un moment à privilégier car il permet le dialogue, l'écoute, et les échanges entre les parents et les enfants. Pour L'ALP, l'accueil aura lieu du lundi au vendredi à partir de 7h30, dans les locaux du groupe scolaire (voir paragraphe 8) et pour l'A.L.S.H. (petites vacances scolaires et mercredis), il sera du lundi au vendredi de 7h30 à 9h00 dans ces mêmes locaux.

L'organisation de l'accueil se fera de la façon suivante, les animateurs mettront en place différents ateliers comme dessin, jeux de société, lecture, puzzles... afin de permettre un accueil échelonné. Le rôle de l'animateur est d'être présent pour ce temps fort de la journée, il doit être actif et attentif.

★ Organisation des activités :

Afin de ne rien imposer aux enfants, les ateliers du matin sont libres. Ensuite, deux groupes sont formés et les activités prévues sur le planning commencent. Notre contribution à la bonne marche d'un jeu ou d'une activité, est nécessaire quant à sa réussite (objectifs, motivation, préparation, déroulement, résultats,

rangement et bilan). Il est souhaitable qu'en amont, l'animateur réalise l'activité avant de la proposer aux enfants surtout si elle est nouvelle pour lui ou si elle reste mal dominée. Quoiqu'il en soit, il faut réfléchir sur la façon de la présenter, de l'expliquer et de la mettre en place avec les enfants. La remise en question personnelle doit faire partie de notre travail.

Pour les plus petits, les ateliers devront être d'une courte durée afin de répondre à leurs besoins. Pour les plus grands, les animateurs s'orienteront d'avantage vers les compétitions sportives, les jeux de rôle, les jeux de pistes et les activités manuelles suivies.

★ Organisation des repas :

Deux services ont été mis en place dès le début janvier 2006 sur le temps de l'ALP. Pour les plus petits, le repas se déroule de douze heures dix à treize heures environ et pour les plus grands, de treize heures dix à treize heures cinquante environ. Ceci permettra de rendre le temps du repas le plus agréable possible. Pendant le temps du repas, les animateurs s'installent avec les enfants afin de jouer un rôle éducatif à remplir : l'écoute, le respect d'autrui, le respect de la nourriture et du personnel. Le rôle de l'animateur est de proposer à chaque enfant de goûter à chaque plat sans les forcer. Le repas est un moment important, il doit favoriser la discussion entre les enfants et les animateurs ainsi que le respect.

Après le repas, pour les plus petits, ou avant le repas, pour les plus grands, des activités différentes selon le cycle scolaire leur sont proposées telles que : activités manuelles, activités sportives, expression corporelle et chant.

Pour l'A.L.S.H., un seul service est proposé suivi de temps calmes. L' A.L.S.H. se charge de fournir le petit déjeuner ainsi que le goûter.

★ Organisation des sorties :

Pour certaines activités ou certaines sorties, un animateur diplômé d'un brevet d'état est obligatoire, le rôle de l'animateur est alors d'encadrer le groupe, de sécuriser et de rassurer l'enfant.

Afin d'éveiller la curiosité des enfants et de leur permettre de sortir de leur cadre de vie habituel, des sorties sont mises en place. Un planning d'activités est disponible à l'A.L.S.H. Nous demandons aux animateurs de faire preuve de plus de vigilance en ce qui concerne la sécurité des enfants.

6) Les rôles du personnel :

★ Le rôle de l'animateur :

Un animateur doit organiser et donner vie à une activité tout en tenant compte de l'envie et du besoin de l'enfant. Il ne doit pas être un simple « exécutant » et il doit tenir informer le directeur des problèmes rencontrés. La mise en place des activités par un animateur est le moyen de répondre aux objectifs cités dans le paragraphe numéro 2.

★ Le rôle du directeur :

Le directeur est un garant et un référent, dans son travail, il doit favoriser une atmosphère de confiance au sein de la collectivité. Il est aussi responsable de la conformité des locaux, du matériel pédagogique ainsi que de l'administratif.

Le directeur est responsable de son équipe (animateurs, personnel de service pendant le temps du repas...). Il met tout en œuvre pour que toute l'équipe s'approprie les lieux afin de favoriser l'élaboration du projet pédagogique ainsi que les activités.

★ Le rôle du personnel de service :

Il contribue au bon déroulement de la vie du centre de loisirs. Pour le repas, il apporte et débarrasse les plats. Il aide l'équipe d'animation dans leur tâches quotidiennes telles que couper les aliments pour les plus petits, il vérifie que tous aient été servis correctement, veille à ce qu'il y ait de l'eau à disposition. Le personnel de service n'interviendra sur les activités qu'à la demande de l'équipe d'animation.

7) Relation adultes /enfants :

Pour le bon fonctionnement de la structure, il est essentiel que l'attitude et le comportement de l'adulte soit sécurisant, sobre et digne de quelqu'un de responsable. Il est donc bien évident que toutes sortes de violences, qu'elles soient verbales, psychologiques, ou bien physiques sont à bannir.

8) Les locaux

Différents locaux sont mis à la disposition de l'A.L.S.H. et l'ALP (salle informatique, gymnase, local poterie, stade...) afin de permettre un large éventail d'activités. Deux minibus sont mis aussi à la disposition de l'équipe d'animation pour effectuer différents trajets.